

Rumilly, le 13 juillet 2021

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2021-202/T194

Nos réf : CH/HM/ODP/phd

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES 45 RUE DU PONT NEUF LE 03 AOUT 2021, A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER.

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise ENEDIS,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation pour le bon déroulement des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public, les travaux de branchement ENEDIS en façade, réalisés par la société **PORCHERON**, le **mardi 03 août 2021, 45 rue du Pont Neuf, de 9h00 à 16h00.**

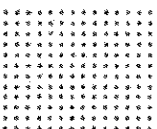
Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la rue sera barrée entre le pont et le rond-point formé entre la rue Joseph Béard et le boulevard Louis Dagand au lieu et pendant la période cités à l'article 1^{er}.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par la rue du Pont Neuf et par le boulevard Louis Dagand.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par l'entreprise chargée des travaux.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise PORCHERON.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Direction des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de RUMILLY,
- Direction des Services Techniques,
- PORCHERON 369 route d'Orly 73410 ENTRELACS,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

